



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 29 octobre 2018, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le cinquante-sixième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#) et [2401 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité (S/2018/947).

Le Gouvernement regrette une fois de plus que les auteurs des rapports du Secrétaire général et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires poursuivent une démarche à motivation politique hostile à la République arabe syrienne et à ses institutions, du fait qu'ils continuent de commettre les mêmes erreurs, dépassant largement leur mandat, et de faire délibérément abstraction des préoccupations qu'elle a exprimées et des observations qu'elle a formulées au sujet des rapports antérieurs.

La République arabe syrienne estime que le présent rapport qui, comme les précédents, est truffé d'erreurs, est loin de refléter la réalité sur le plan humanitaire et d'énoncer les mesures à prendre pour atténuer les souffrances des Syriens et renforcer leur résilience face aux circonstances difficiles qu'ils traversent. Le Gouvernement souligne à nouveau qu'en continuant d'adopter cette démarche politisée pour établir ces rapports, qui servent uniquement les intérêts de certains États influents au Conseil de sécurité et de leurs supplétifs dans la région, le Bureau entachera la réputation et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble.

On trouvera ci-après une synthèse des observations qu'inspirent au Gouvernement syrien la situation humanitaire dans le pays et le rapport du Secrétaire général :

- Dans le rapport, les auteurs affirment, fait surprenant, que le Gouvernement n'a pas approuvé le plan bimestriel de convois humanitaires pour les mois de septembre et d'octobre, alors qu'en réalité, il a demandé à l'ONU d'intégrer les zones libérées, qu'elle avait initialement qualifiées d'assiégées ou de difficiles d'accès dans le programme ordinaire pour l'acheminement de l'aide ;
- Les auteurs du rapport n'ont pas tenu compte du fait que la coalition internationale illégitime dirigée par les États-Unis d'Amérique avait commis un nouveau crime odieux contre des civils syriens innocents. En effet, les 13 et 14 octobre 2018, les avions de combat de la coalition ont visé des quartiers



résidentiels de la ville de Hajin (province de Deïr el-Zor) au moyen de bombes au phosphore blanc, proscrites en droit international, faisant plusieurs morts et blessés, en majorité des femmes et des enfants. Il est simplement dit au paragraphe 4 du rapport que ces opérations ont « de graves conséquences pour la population civile ». Le 19 octobre 2018, la coalition internationale a commis un nouveau crime odieux lorsque ses avions ont bombardé des zones d'habitation des villages de Soussé et d'Albou Badran, dans le sud de la province de Deïr el-Zor, faisant 62 morts parmi les civils, essentiellement des femmes et des enfants, et un nombre indéterminé de blessés, dont certains grièvement. Il est indiqué dans le rapport que ces opérations étaient dirigées contre l'organisation terroriste Daech, mais l'acte perpétré dans les villages de Soussé et d'Albou Badran constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité et démontre une fois de plus que les États de la coalition n'ont aucun respect pour le droit international et notamment pour le droit international humanitaire ;

- Le Gouvernement s'étonne de la détermination des auteurs du rapport à exagérer la gravité de faits isolés survenus dans certains secteurs du pays et à mentionner des informations et des données statistiques erronées concernant des allégations selon lesquelles les hôpitaux sont pris pour cibles et dont la plupart ont été véhiculées par des groupes terroristes armés, en particulier par des membres de l'organisation terroriste Casques blancs, la première source d'information du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Dans le même temps, le Haut-Commissariat et ses sources ainsi que les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont délibérément omis d'informer les membres que, par exemple, ce sont les groupes terroristes armés, qualifiés de « groupes d'opposition armés non étatiques » dans le rapport, qui ont pris pour cibles les zones d'habitation de la province d'Alep (par. 13 et 15), en violation du droit international et du droit international humanitaire ;
- Au paragraphe 21, les auteurs se sont bornés à indiquer que sur l'ensemble du territoire syrien, des civils souffrent et sont en train d'être tués, enlevés et torturés, sans expliciter clairement que les pratiques des groupes terroristes armés et les violations qu'ils commettent sont à l'origine de ces souffrances. La généralisation induit en erreur. Par ailleurs, le Secrétariat ne doit pas hésiter à appeler l'attention sur les crimes perpétrés par les groupes terroristes ;
- Les paragraphes concernant les demandes de visas et de titres de séjour formulées par les organismes des Nations Unies comportent de nombreuses erreurs. Le Gouvernement tient à souligner qu'en septembre 2018, 64 demandes de visas d'entrée ont été présentées, dont 59, soit 92 %, ont été approuvées. Quatre demandes étaient encore en attente et une seule a été rejetée. S'agissant des demandes de renouvellement de visas, l'ONU en a présenté 104 en septembre, dont 103 ont été approuvées et une est toujours à l'examen ;
- Le Gouvernement a autorisé les organismes des Nations Unies à acheminer un convoi humanitaire au camp de Roukban directement depuis la République arabe syrienne, en coopération avec le Croissant-Rouge arabe syrien et le Comité international de la Croix-Rouge, sachant qu'au regard du droit international humanitaire, il appartient à la Puissance occupante, en l'occurrence les États-Unis d'Amérique, de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire aux civils résidant dans le camp. Toutefois, le 26 octobre 2018, après avoir parcouru 55 kilomètres en direction de la zone de désescalade, l'équipe des Nations Unies a rapidement rebroussé chemin pour retourner à Damas en raison de la détérioration des conditions de sécurité et d'informations faisant état de l'imminence d'une attaque perpétrée par Daech contre le convoi

dans la zone sous contrôle américain, en dépit des engagements pris par les États-Unis devant l'ONU de garantir la sécurité du convoi. Cela montre clairement que ce sont principalement ces derniers qui font obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire au camp de Roukban et qui portent la responsabilité des souffrances subies par les personnes qui y vivent ;

- La République arabe syrienne insiste sur la nécessité d'augmenter l'aide humanitaire internationale afin de répondre aux besoins urgents des civils, sachant que le faible niveau de financement n'a pas permis de couvrir plus de 48 % des besoins à ce jour. À leurs conférences d'examen, les donateurs continuent de soumettre l'exécution de leurs engagements financiers à des conditions politiques contraires aux principes de l'action humanitaire, notamment en refusant de financer le relèvement des établissements de services essentiels pour renforcer la résilience des Syriens et permettre le retour des réfugiés et des déplacés chez eux dans la dignité et la sécurité. Les auteurs du rapport passent sous silence ces questions et conditions importantes, ce qui démontre qu'ils ne prennent pas suffisamment au sérieux la situation humanitaire dans le pays ;
- La République arabe syrienne regrette que, conformément aux instructions données par des pays occidentaux, les auteurs du rapport se félicitent à tort des mérites de l'assistance acheminée à travers la frontière (par. 40). Il a été établi que cette aide était inefficace et que rien ne garantissait son acheminement aux civils dans le besoin. Elle est considérée, d'une manière ou d'une autre, comme un appui indirect aux terroristes qui s'en emparent, et leur permet notamment de poursuivre leurs opérations terroristes en Syrie ;
- En ce qui concerne la province d'Edleb, la République arabe syrienne se félicite de l'Accord de Sotchi conclu le 17 septembre 2018. Elle continuera d'accueillir favorablement, comme l'a toujours fait, toute initiative qui épargne la vie des Syriens ou qui peut contribuer à rétablir la sécurité de toutes les parties dans le pays qui ont été touchées par le terrorisme. Le Gouvernement souligne qu'il continuera de lutter jusqu'à libérer la dernière parcelle du territoire du terrorisme, des terroristes et de toute présence militaire étrangère illégitime ;
- La République arabe syrienne a prié plus d'une fois le coordonnateur résident de travailler avec les organismes compétents des Nations Unies présents dans le pays pour pouvoir intervenir d'urgence, le cas échéant, dans la province d'Edleb. Elle l'a également informé qu'il était possible d'agir immédiatement ;
- La République arabe syrienne réaffirme son rejet de la méthode persistante, illégale et irresponsable utilisée par les auteurs du rapport et les fonctionnaires du Haut-Commissariat qui consiste à évoquer une « opposition armée non étatique » pour décrire Daech et le Front el-Nosra, sachant qu'ils figurent sur la liste établie par le Conseil de sécurité relative à l'organisation terroriste Al-Qaida et aux personnes et entités qui lui sont associées. Ces deux organisations ont des liens avec de nombreux groupes terroristes déployés sur le sol syrien et tout particulièrement les Casques blancs dont se servent des pays occidentaux sur les plans du renseignement et de la logistique pour soutenir Daech et le Front el-Nosra et organiser notamment des mises en scène visant à induire en erreur l'opinion mondiale au sujet d'allégations d'emploi d'armes chimiques. En outre, les membres de cette organisation participent directement aux actes de terrorisme commis contre des civils et des institutions syriennes ;
- La République arabe syrienne souligne à nouveau que, pour établir les rapports sur la situation humanitaire dans le pays et l'application des résolutions de l'ONU, le Secrétariat doit faire appel à des experts qui puissent opter pour des

termes neutres, en tenant compte de considérations d'ordre juridique et en faisant preuve de professionnalisme et d'objectivité, pour éviter que ces rapports se contentent de refléter les desiderata de certains pays occidentaux qui ont adopté des positions extrémistes en ce qui concerne l'État syrien ;

- Au paragraphe 9 du rapport, les auteurs déclarent que « les restrictions qui pesaient sur les activités commerciales auraient en outre entraîné une hausse des prix de certains produits de base », passant clairement sous silence les causes réelles de la hausse des prix, notamment les mesures économiques coercitives unilatérales que certains États et entités régionales, en particulier les États-Unis et les pays de l'Union européenne, ont imposé à la République arabe syrienne. Ces mesures touchent les principaux secteurs permettant de soutenir les Syriens et de répondre à leurs besoins essentiels, notamment la santé, l'éducation, l'énergie, l'électricité et autres. La République arabe syrienne demande de nouveau au Secrétariat d'amener les États et entités qui imposent ces mesures à les lever immédiatement. Elle déclare que la persistance de ces mesures illégales constitue actuellement le principal obstacle à l'acheminement de secours pour répondre aux besoins essentiels des Syriens, améliorer leur situation humanitaire et créer les conditions nécessaires afin de permettre aux déplacés et aux réfugiés de regagner leur région d'origine et de renouer avec le quotidien.

La République arabe syrienne considère que le fait que les auteurs continuent de faire abstraction de ces questions importantes témoigne d'un comportement irresponsable et constitue une preuve évidente d'un manque de professionnalisme.

La République arabe syrienne réfute l'amalgame que les auteurs du rapport tentent de faire entre mandats et compétences, lorsqu'ils évoquent la situation politique et emploient bon nombre de termes politisés qui n'ont aucun lien avec leur mandat ou l'objet de leur rapport devant porter sur la situation humanitaire dans le pays.

La République arabe syrienne demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité de mettre un terme à l'établissement de ces rapports mensuels, que beaucoup considèrent comme une perte de temps et d'argent et un gaspillage des ressources humaines, et préconise un retour à des rapports trimestriels établis avec professionnalisme et crédibilité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Bashar **Ja'afari**